

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère Des Travaux Publics et des Infrastructures de Base

WILAYA DE CHLEF

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

MISE EN DEMEURE N°01

- Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel **15/247** du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics.

- Vu le contrat n°**25/2025** du **27/07/2025** relatif au projet :

Lot N°03 : Fourniture et pose de la signalisation directionnelle.

- Vu l'ordre de service n° **01** de démarrage des travaux du **27/07/2025**.

- Vu l'envoi de la subdivision des travaux publics de la daïra de TENES n° **446/2025** du **03/11/2025**

- Vu l'envoi de la subdivision des travaux publics de la daïra d'AIN MERANE n° **446/2025** du **03/11/2025**

- Vu les observations constatées de la cadence des travaux, non satisfaisante et le retard enregistré.

La Direction des Travaux Publics de la wilaya de Chlef, en sa qualité de maître d'ouvrage et déléguée au nom du Wali de la wilaya de Chlef, **met en demeure** l'entreprise **ETPH MAHNOUNE HICHAM** sise à **RN 09 TIZI N'BECHAR -SETIF**, prenne les mesures nécessaires pour accélérer la cadence d'exécution en renforçant le chantier par les moyens humains et matériels adéquats dans un délai de **huit (08)** jours à compter de la date de la publication de cette mise en demeure au BOMOP et quotidiens nationaux.

Passe ce délai, le maître d'ouvrage procédera à l'application des mesures coercitives de la réglementation en vigueur.